



Annexe au point de presse sur la compensation financière genevoise du 24 juin 2020

Compensation financière genevoise: une utilisation au service du développement régional

Les Conseils départementaux de l'Ain et de la Haute-Savoie ont transmis en début d'année au canton de Genève les éléments relatifs à la répartition de la Compensation financière genevoise (CFG) dans leurs territoires.

La CFG résulte de la Convention de 1966 entre la Suisse et la France en vue d'éviter les doubles impositions, convention selon laquelle les rémunérations des frontaliers sont imposées dans l'Etat où l'emploi est exercé. En compensation de l'imposition des travailleurs résidants dans l'Ain et dans la Haute-Savoie et travaillant sur son territoire, et conformément à l'accord de 1973 entre le Conseil fédéral et le gouvernement français sur la compensation financière genevoise, Genève reverse à la France 3,5% de la masse salariale brute des personnes concernées. D'autres cantons procèdent de façon inverse à la Convention de 1966 en vertu d'un accord conclu en 1983 entre la France et la Suisse.

Ainsi, en octobre 2019, le canton de Genève a versé 310 millions de francs suisses à l'agence centrale du trésor français au titre de la CFG. Convertis en euro, la partie française a reçu 281 millions d'euros. La part revenant au département de la Haute-Savoie est de 76.7% de l'enveloppe, soit 216 millions d'euros; celle revenant au département de l'Ain est de 23.3% de l'enveloppe, soit 65 millions d'euros.

Dans les deux départements, les fonds sont répartis entre une part affectée aux budgets départementaux (destinée notamment à des investissements structurants) et une autre distribuée directement aux communes, au prorata des frontaliers résidents.

Les conseils départementaux de l'Ain et de la Haute-Savoie ont approuvé, respectivement, le 10 décembre 2019 et le 4 février 2020, la répartition de la CFG dans leurs territoires.

1. Ain : utilisation de la CFG (65 millions EUR)

a. *Part départementale (45%) = 29 millions EUR*

En 2016, le département de l'Ain a décidé de relever de 40% à 45% la part départementale, afin de concentrer davantage le produit de la CFG sur le financement de projets structurants aux abords de la frontière franco-genevoise, au profit notamment du Pays de Gex.

Clé de répartition:

- "Fonds de compensation de la charge induite par le fait transfrontalier" : 4,4 millions EUR;
- Financement d'instances et actions de coopération transfrontalière : 774'000 EUR;
- Fonds d'intervention pour des projets structurants : 24 millions EUR, dont :
 - 19,7 millions EUR pour des projets dans le territoire du Pays de Gex, dont :
 - Part à verser à la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour le transport dans le Pays de Gex et pour le financement des transports publics transfrontaliers (3,7 millions EUR);
 - BHNS (bus à haut niveau de services) Gex Ferney-Voltaire (2,9 millions EUR);
 - BHNS Porte de France/Meyrin – CERN (2,3 millions EUR);
 - Plan pluriannuel d'investissement dans le Pays de Gex: eaux pluviales, zones d'activités économiques, crèches, développement touristique et culturel, mobilités douces (2,8 millions EUR);
 - Programme d'investissement du Syndicat mixte des Monts Jura (2 millions EUR);
 - Développement du réseau des transports en commun transfrontaliers (1,8 millions EUR);
 - Logement social (1,3 millions EUR).

- 4,6 millions EUR pour des projets dans le territoire du Pays Bellegardien, dont :
 - Travaux dans les collèges du Pays Bellegardien (3 millions EUR).

b. Part communale (55%) = 36 millions EUR

La part avait été redirigée en 2016 vers les communes dont l'effet frontalier est jugé le plus significatif (selon des critères quantitatifs et géographiques) au prorata du nombre de permis G recensés. Elle reste ainsi très concentrée dans le Pays de Gex, dont les communes se voient attribuer globalement 29 millions EUR.

Clé de répartition (communes recevant plus de 1 million EUR) :

▪ Gex	3.9 millions EUR
▪ Valserhône	3.6 millions EUR
▪ Saint-Genis Pouilly	3.7 millions EUR
▪ Ferney-Voltaire	3.3 millions EUR
▪ Prévessin Moëns	2.9 millions EUR
▪ Divonne-les-Bains	2.6 millions EUR
▪ Thoiry	1.8 millions EUR
▪ Cessy	1.5 millions EUR
▪ Ornex	1.4 millions EUR

2. Haute-Savoie : utilisation de la CFG (216 millions EUR)

a. Part départementale (45%) = 98 millions EUR

Le département de la Haute-Savoie avait décidé fin 2016 de prendre des mesures pour redistribuer davantage la CFG dans les territoires frontaliers, avec l'instauration d'une quote-part de 5% destinée aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Cette dernière a ensuite augmenté chaque année, pour atteindre 8% de la CFG cette année. Elle représente maintenant environ 17 millions EUR qui sont reversés à chaque EPCI en fonction du nombre des frontaliers résidents. Les trois EPCI aux abords de la frontière (les communautés des communes autour d'Annemasse, de Saint-Julien et de Thonon) absorbent plus de la moitié de cette somme.

Clé de répartition :

- Fonds départemental d'interventions structurantes, 36 millions EUR, dont :
 - Désenclavement du Chablais : 16 millions EUR;
 - Travaux d'amélioration et d'aménagements routiers : 6,7 millions EUR ;
 - Suppression de passages à niveau : 4.2 millions EUR ;
 - Construction de parking-relais en lien avec le Léman Express : 3 millions EUR
 - Tram de Saint-Julien-en-Genevois : 1.1 millions EUR
 - Equipements de l'Institut de formation aux formations d'infirmiers et d'aides-soignants : 800'000 EUR ;
 - Terrains des collèges à Vétraz-Monthoux et Vulbens : 800'000 EUR
 - Pôle d'enseignement supérieur Etoile Annemasse-Genève : 500'000 EUR
- Allocations directes du Département (15% de la CFG, soit 32 millions EUR) en raison des charges publiques supportées par celui-ci (infrastructures, collèges, dépenses sociales);
- Allocations directes aux EPCI : 8%, soit 17 millions EUR, dont :
 - Communauté d'agglomération d'Annemasse-les-Voirons : 4.1 millions EUR;
 - Communauté des communes du Genevois : 2,9 millions EUR;
 - Communauté d'agglomération Thonon Agglomération : 2,5 millions EUR;
- Part affectée aux contrats départementaux d'avenir et de solidarité (10 millions EUR) pour cofinancer des projets d'investissement portés par les communes et les intercommunalités

(par exemple dans les domaines de la voirie, des bâtiments communaux ou du scolaire et périscolaire);

- Dotation réservée au désenclavement du Chablais et l'aménagement du site de la RD 903 : 0,7%, soit 2 millions EUR;
- Part affectée au Fonds départemental Eau et assainissement : 1 millions EUR

b. Part communale (55%) = 118 millions EUR

L'allocation directe aux communes est distribuée au prorata des travailleurs frontaliers y résidant.

Clé de répartition (principales communes) :

- Annemasse 10,5 millions EUR
- Annecy 9,1 millions EUR
- Saint-Julien-en-G. 6,2 millions EUR
- Gaillard 4,4 millions EUR
- Thonon-les-Bains 2,8 millions EUR
- Vétraz-Monthoux 2,9 millions EUR
- Reignier 2,6 millions EUR
- Ville-La-Grand 2,4 millions EUR
- Viry 2,5 millions EUR
- Veigy-Foncenex 2,5 millions EUR
- Ambilly 2,1 millions EUR
- Cranves-Sales 2,1 millions EUR
- Valleiry 2,1 millions EUR
- Douvaine 2 millions EUR
- La Roche-sur-Foron 1,8 millions EUR

3. Rappel des montants versés ces 10 dernières années

En 2020, le versement de la CFG a atteint 315 millions F (+1,6% par rapport à 2019), ce qui correspond à près de 295 millions EUR (+4.6% par rapport à 2019, en raison du renforcement du franc suisse vis-à-vis de l'euro).

Au total, entre 2010 et 2020, la CFG s'est élevée à 3 milliards CHF (2.6 milliards EUR).

⇒ Montants versés (millions F) et encaissés (millions EUR) entre 2010 et 2020 :

	CHF	CHF/EUR	EUR
2010	218.9	1.34	162.8
2011	234.2	1.23	190.2
2012	239.8	1.21	198.9
2013	267.7	1.23	217.3
2014	279.4	1.20	231.9
2015	280.8	1.09	257.4
2016	281.0	1.08	259.2
2017	282.2	1.17	241.3
2018	297.3	1.15	259.6
2019	310.3	1.10	281.4
2020	315.3	1.07	294.7
Total 2010-2020	3'006.9		2'594.7